

PORTANT INTERDICTION DE CIRCULATION- ROUTE BARREE
RUE DE LUR SALUCES

Le Maire de la Commune de PREIGNAC

Vu le code de la route.

Vu les articles L 2212-2, L 2213-1, L 2213-2 du code Général des Collectivités Territoriales

Vu l'arrêté interministériel du 24 novembre 1967 relatif à la signalisation des routes et autoroutes modifié par arrêtés successifs

Vu la demande de l'entreprise EIFFAGE ROUTE SUD OUEST en date du 15/10/2026 qui doit effectuer des travaux d'hydrocurage du pluvial au niveau du n°315 Rue Henri de Lur Saluces.

Considérant que pour cela l'entreprise EIFFAGE SUD OUEST a besoin de barrer la Rue Henri de Lur Saluces pour les besoins du chantier;

Considérant qu'il y a lieu de fermer à la circulation la Rue de Lur Saluces afin d'assurer la sécurité de tous.

ARRETE

ARTICLE 1 : Sur la Rue de Lur Saluces au niveau du n° 315 , **suivant l'avancée des travaux et les besoins du chantier la circulation sera interdite du 19/10/2026 au 23/10/2026.** Le stationnement sera interdit au droit du chantier .

Une **dévi**ation sera possible par

- pour ceux qui arrivent depuis la RD 1113 prendre la Rue de L'Egalité, Rue le Lapin, La Route de la Gare, ou la Route du Pavillon

ARTICLE 2 : Les prescriptions imposées par le présent arrêté seront signalées aux usagers par une signalisation conforme à l'instruction interministérielle du 24 novembre 1967. La fourniture, la pose et la maintenance de la signalisation seront à la charge de l'entreprise EIFFAGE ROUTE SUD OUEST. Celle-ci engage sa responsabilité pour tout accident pouvant intervenir de jour comme de nuit.

ARTICLE 3 : Le présent arrêté sera publié et affiché à la porte de la Mairie. Il sera également affiché à chaque extrémité du chantier.

ARTICLE 4 :

- Monsieur le Maire de PREIGNAC
- Monsieur le Commandant de la Brigade de PODENSAC
- Centre Routier Départemental de CREON
- EIFFAGE ROUTE SUD OUEST ZI JEAN BLANC 33210 TOULENNE
- Sont chargés en ce qui les concerne de l'exécution du présent arrêté.

Fait à PREIGNAC, le 15/10/2026

Acte rendu exécutoire compte tenu de sa publication le 15/10/2026

Le Maire

Thomas FILLIATRE

Le Maire,



Thomas FILLIATRE